PRET D'HONNEUR CROISSANCE

PRÊT D'HONNEUR | Montant maximum 10K€ | De 2 ans à 5 ans

Réseau Initiative CORRÈZE

Le prêt d'honneur Croissance est un prêt accordé au chef d'entreprise pour lui permettre de « passer un cap » dans la croissance de sa TPE, cap qui l'oblige à mobiliser un apport financier extérieur.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques, dirigeant une entreprise répondant aux critères suivants :

- **Entreprise exerçant dans tous secteurs d'activités à l'exclusion des professions libérales***
- **Entreprise ayant moins de 10 salariés** (au moment du passage en comité)
- **Entreprise créée depuis plus de 3 ans et depuis moins de 8 ans**
- **Siège social situé dans le département de la Corrèze** et ayant une partie de l'activité réalisée en Corrèze
- **Capital détenu à hauteur minimum de 34%** par le demandeur, dirigeant ou membre de l'organe décisionnaire.
- **Capitaux propres positifs** et supérieurs au PH sollicité
- **Dernier bilan publié présentant un Résultat positif**

*professions libérales réglementées, les activités de promotion et de location immobilières et de gestion de patrimoine, les agences immobilières, les activités liées à l'intermédiation bancaire et la commercialisation du tabac

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Réalisation d'investissements :** matériel ou immatériel
- **Développement des emplois** sur 2 à 3 ans
- **Augmentation du besoin en fonds de roulement** liée au développement de l'activité
- **Diversification de l'activité**

MODALITES

- **Montant d'un montant maximum de 10 000€** (Montant total des prêts d'honneur pour un même dossier est plafonné à 20 000€ et à 2 prêts par entreprise)
- **Sans garantie personnelle**
- **A taux 0**
- **Prêt d'une durée comprise** entre 36 et 60 mois avec un différé de remboursement d'un maximum de 6 mois
- **Prêt remboursable mensuellement** par prélèvement automatique sur le compte bancaire personnel du bénéficiaire
- **Le prêt d'honneur doit nécessairement être associé à un prêt bancaire** (d'un montant au moins égal au prêt d'honneur)

FRAIS

- Garantie BPI
- Assurance invalidité / décès

ATOUTS

- **Renforcement des fonds propres**
- **Apport de confiance pour les financeurs** lié au mode de décision d'attribution du prêt d'honneur et au suivi qui en découle
- **Comité d'agrément pluridisciplinaire**

CONTACT

05 19 59 01 80
www. initiativecorreze.fr
contact@initiativecorreze.fr